

COMMUNE DE VINASSAN

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Vendredi 20 juin 2014 à 18h00

Date de la convocation : 11 juin 2014

Date d'affichage :

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 23

En exercice : 23

Qui ont pris part à la délibération : 16

PRESENTS : Didier ALDEBERT, Christian GARRABE, Marie IMBERNON, Sylvie BARRAU, Gérard GARCIA, Nadine RESSEGUIER, Gérard FRATICOLA, Gérard BATIGNE, Michèle BONNET, Evelyne JAILLET, Michel SENEGAS, Katia CAYRE, Anne-Marie FOURGOUS, Valérie VANDAELE, Stéphane ARTAUD, Perrine PELOUZE

REPRESENTES : Victor FUERTES par Christian GARRABE
Jean Paul BACABE par Marie IMBERNON
Gilles GRANAL par Gérard FRATICOLA
Fabienne COUSTOU par Perrine PELOUZE
Emmanuelle CODINA par Gérard BATIGNE

ABSENTS EXCUSES : Jean Louis OURNAC
Jean Michel ARDOUREL

Secrétaire de séance : Sylvie BARRAU

En ouverture de séance l'assemblée adopte le compte rendu de la réunion du 12 juin 2014.

2014-35 Election des délégués des Conseils Municipaux en vue de l'élection des sénateurs

Conformément au Code Electoral et instructions préfectorales il convient d'élire les délégués du Conseil Municipal et leurs suppléants pour l'élection des sénateurs le 28 Septembre prochain.

Après la mise en place du bureau composé de Gérard FRATICOLA, Gérard BATIGNE, Perrine PELOUZE, Stéphane ARTAUD et Sylvie BARRAU, chaque membre est appelé à voter. Une seule liste est en présence. Après dépouillement sont élus par 21 voix en tant que délégués : Didier ALDEBERT, Marie IMBERNON, Christian GARRABE, Sylvie BARRAU, Victor FUERTES, Nadine RESSEGUIER, Gérard GARCIA et en tant que suppléants Katia CAYRE, Gérard BATIGNE, Perrine PELOUZE et Gérard FRATICOLA.

2014-36 Désignation des représentants de la CLETC

Dans le cadre du renouvellement du Conseil Communautaire, le Grand Narbonne sollicite la désignation d'un titulaire et d'un suppléant à la Commission Locale chargée de l'Evaluation des Transferts des Charges (CLETC).

Le rôle de cette commission est d'établir un rapport qui évalue pour chaque compétence transférée le coût de cette compétence.

M. Gérard FRATICOLA est désigné en tant que titulaire avec Gérard BATIGNE comme suppléant.

2014-37 Subvention exceptionnelle « La Calandreta »

Monsieur le Maire propose dans le cadre du soutien et de la défense de la langue occitane d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association la calandreta d'un montant de 120€. Au cours du débat, il est précisé que cette aide est liée à la location associative de la calandreta et ne doit pas être considérée comme une participation aux frais des enfants de Vinassan scolarisés dans ces établissements. Accord pour le versement de l'aide par 16 voix et 5 abstentions.

2014-38 Convention mise à disposition boulodrome

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention de mise à disposition au Club bouliste « Les joyeux pétanqueurs » du boulodrome. Ce document prévoit notamment le bon usage des lieux, une éventuelle participation aux dépenses des fluides (eau, électricité) ainsi que de laisser à la disposition de la Commune les lieux dans le cadre des activités communales.

Accord du Conseil Municipal pour la signature de la Convention.

2014-39 Régularisation modification simplifiée du PLU

Monsieur le Maire expose que la dernière modification du PLU approuvée le 28 Novembre 2013 a intégré les règlements nécessaires pour la construction de la Gendarmerie. Toutefois, une erreur matérielle a omis de reprendre les modifications ultérieures approuvées le 6 Juin 2008.

Le Conseil Municipal, conformément au Code de l'Urbanisme, vote cette modification simplifiée qui permet de reprendre les modifications déjà intégrées le 6 Juin 2008.

2014-40 Modification jury concours appel d'offres maîtrise d'œuvre gendarmerie

Sur proposition du Maire et suite aux remarques de l'ordre des architectes, la délibération du 24 Avril 2014 fixant la composition du jury d'appel d'offres de maîtrise d'œuvre de la Gendarmerie est annulée. Conformément au Code des Marchés Publics, l'assemblée adopte la composition du jury comme suit :

Président : Didier ALDEBERT

Membres de la CAO Titulaires

Gérard FRATICOLA

Victor FUERTES

Marie IMBERNON

Suppléants

Valérie VANDAELE

Jean Louis OURNAC

Emmanuelle CODINA

Les autres membres du jury, tant qualifiés que consultatifs seront désignés par le Président en fonction des propositions des organismes.

2014-41 informations sur les décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations accordées.

Par arrêté en date du 13 Juin 2014, trois décisions ont été prises dans le cadre des délégations accordées au maire pour les marchés publics.

- 1) Acquisition tracteur TD 90D à l'établissement T3M de Revel pour 17 000€ HT
- 2) Accord pour la pose de faux plafond dans 2 classes de l'Ecole Primaire à l'entreprise SNP pour 7 185€ HT
- 3) Accord pour la peinture des 2 classes rénovées de l'école primaire à l'entreprise MUNOZ de Narbonne de 1 830€40 HT

La séance est levée à 18h40